

**Direction de la Coordination Interministérielle  
et de l'Appui Territorial**  
*Bureau de la Coordination Interministérielle*

## **Ligne à Grande Vitesse Bretagne – Pays de la Loire**

### **Évolution Environnementale – Suivi des Engagements de l'État Mission de médiation sur les nuisances sonores des LGV, BPL et SEA**

**Réunion du mardi 11 juin 2019**

#### **Relevé de conclusions**

Le mardi 11 juin 2019, s'est déroulée, sous la présidence de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète d'Ille et Vilaine, une réunion portant sur le volet environnemental et le suivi des engagements de l'État de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de Loire.

La liste d'émargement est annexée au présent compte-rendu.

Absents excusés :

- Mme Christine CLOAREC, Députée de la 5<sup>ème</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine ;
- Mme Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE, Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine, représentée par Mme Lorène KLOSTER, collaboratrice parlementaire ;
- Mme Françoise GATEL, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine ;
- M. Dominique de LEGGE, Sénateur d'Ille-et-Vilaine ;
- M. André LEFEUVRE, Vice- président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- Mme Christine MORICE, Maire d'Etrelles et Présidente de l'association des Maires des communes traversées par la LGV-BPL, représentée par M. Bernard GUAIS, maire de Brielles, et M. Yannick FOUET, maire de Torcé ;
- M. Jacques RANCHERE, sous-préfet de Redon.

Mme la Préfète tient à remercier les membres de la mission du CGEDD, ainsi que le vice-président du Conseil régional de Bretagne et les personnes présentes de leur participation au présent comité départemental. Lors de la dernière réunion, le 20 juin 2018 sous la présidence du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, a été annoncée la mise en place d'une mission, confiée par la ministre des transports au CGEDD, de médiation et d'expertise en réponse à l'expression forte des riverains quant à l'impact de la LGV BPL sur leur qualité de vie.

La mission CGEDD a remis son rapport le 2 mai 2019 à Mme la ministre des transports qui a désigné, le 14 mai dernier, la préfète de Région Bretagne comme coordinatrice inter-régionale en charge du suivi des financements et de la réalisation des travaux complémentaires de traitement des nuisances, en s'appuyant sur la création d'un fonds de 11 millions d'euros financé à parité par l'État et les collectivités locales au premier rang desquelles les deux Régions.

La préfète rappelle son engagement total sur ce dossier et précise que l'objet de la réunion est de restituer les conclusions de la mission, de préciser les conditions de gouvernance et de répondre aux questions des élus et des associations.

Mme la préfète précise en outre que d'autres réunions d'informations se tiendront, dans le même format, le 17 juin matin dans la Sarthe et le 17 juin après-midi dans la Mayenne.

M. LAHELLEC, vice-président du Conseil régional de Bretagne, remercie également les participants à la réunion et les membres de la mission pour le travail de restitution, précieux et mené en toute transparence, à l'instar de la démarche adoptée jusqu'alors dans le cadre de la LGV.

Mme BAUDOIN (en visioconférence) et Mme MIR, membres de la mission de la CGEDD exposent ensuite les points clés du rapport sur la base du diaporama annexé au présent compte rendu.

M. LE DUFF, du Collectif de Représentation des Intérêts (CRI) des Riverains de la LGV-BPL pour l'Ille-et-Vilaine, remarque que les propositions de la mission ne font pas état de la jurisprudence administrative qui indemnise les propriétaires d'habitations soumis à des pics de bruit supérieurs à 20 décibels, pour compenser la perte de valeur des biens.

M. BLOT, du CRI des Riverains de la LGV-BPL pour l'Ille-et-Vilaine, regrette de ne pas pouvoir effectuer la présentation, qu'il avait sollicitée, de l'analyse détaillée du rapport par le CRI Il conteste les seuils retenus par la mission pour évaluer les nuisances sonores. Il déplore que les riverains doivent se tourner vers les tribunaux administratifs pour faire valoir le cas échéant leurs droits à indemnisation du fait de la dépréciation de leurs biens et alerte sur la perte de qualité de sommeil des familles, demandant, à cet effet, une réduction de la vitesse en nuitée.

En réponse, Mme MIR précise que les hypothèses retenues et préconisations du rapport ont été formulées pour traiter les pics de bruit et engager les travaux afférents, et que la mission s'est appuyée sur les travaux de l'OMS.

Mme la préfète ajoute que la question de la dépréciation des biens relève de la compétence du juge et n'est donc pas abordée dans le rapport final. Elle n'exclut pas par ailleurs une certaine marge de souplesse dans les critères d'éligibilité au profit des personnes reconnues comme vulnérables. Elle précise enfin qu'elle a tenu à ce que les associations de riverains soient étroitement associées à la gouvernance future, même si le rapport ne le prévoit pas, pour participer au plus près aux travaux projetés.

M. LE GUYADER, adjoint au maire de la commune de Noyal-sur-Vilaine, demande des précisions sur le rôle des collectivités territoriales dans le cofinancement du dispositif.

M. LAHELLEC salue l'engagement passé des collectivités au profit de la desserte de l'ouest de la Bretagne dans le cadre de la mise en œuvre de la LGV, qui est un succès : la fréquentation vers Brest et Quimper a augmenté de 20 à 30 %. Il annonce que la Région se porte garante des 5,5 millions d'euros apportés par les collectivités territoriales : elle sollicitera néanmoins les collectivités bretonnes volontaires pour contribuer au fond.

Mme la préfète prend acte de l'engagement pris ainsi par la Région et ajoute qu'en tant que préfète coordinatrice, elle veillera au bon engagement des crédits au fur et à mesure des études et travaux.

Elle souligne également la volonté de transparence qui guide l'ensemble de la démarche, mais ne peut pas, contrairement à ce que souhaiterait M. BLOT, donner davantage d'informations sur les

maisons concernées et le degré de vulnérabilité des habitants en raison de la confidentialité de ces informations. La mission CGEDD est également en attente des réponses de la CADA et de la CNIL qu'elle a saisies des demandes de communication des fiches individuelles de mesures de bruit.

En ce qui concerne la remarque sur le manque de lisibilité des cartes, la mission CGEDD indique qu'il sera possible de fournir des exemplaires plus lisibles du rapport d'étude d'ERE. Des échanges techniques et des partages de documents seront possibles dans les instances départementales qui vont se mettre en place sous peu.

M. POIVRE, responsable de la division mobilités et maîtrise d'ouvrage à la DREAL, présente ensuite la feuille de route des tous prochains mois (diaporama joint) :

- la signature, au plus tôt, d'un protocole d'accord État / SNCF Réseau / ERE / Collectivités territoriales,
- la signature d'une convention de financement début 2020,
- l'installation d'un comité inter-régional regroupant les co-financeurs, pour valider le programme d'actions, en cohérence sur l'ensemble de la ligne,
- la mise en place d'instances départementales pour l'instruction des dossiers, la préparation de la priorisation des actions et leur suivi.

Le calendrier à venir est le suivant :

- à partir de 2019 : études complémentaires d'ERE (mesures de bruit et étude des vibrations) ; élaboration du cahier des charges des études permettant de définir les mesures de traitement des nuisances sonores ; puis à partir des résultats des études, établissement d'un programme de traitement des nuisances sonores, hiérarchisé et priorisé suivant les critères proposés par la mission CGEDD (fréquence des trains, LA max, public vulnérable, vibrations...) ;
- les premiers travaux sont envisageables en 2020.

Le prochain comité de suivi départemental sera saisi d'une proposition de priorisation.

Au terme de ces échanges, Mme la préfète rappelle la volonté de l'État d'agir vite, bien, dans l'intérêt général, en étroite partenariat avec la Région qui œuvre dans le même sens. Elle souhaite que les travaux lors du prochain comité départemental de suivi se fondent sur le respect mutuel, l'absence de défiance ou d'hostilité et la volonté d'effectuer les travaux le plus vite possible pour soulager les riverains.

Elle remercie les participants et lève la séance à 18H.

Fait à Rennes le, **26 JUIN 2019**

La Préfète, 1



Michèle KIRRY

**LGV - COMITE DEPARTEMENTAL DE SUIVI  
DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT**

11 juin 2019

Participants

Prénom NOM	Fonction	Organisme	Adresse mail	Signature
Jean LE DUFF	Président	CR135	jean.leduff@mayotte.fr	
EGARD BLOT		CR235	edgard.blot@mayotte.fr	
Franck BONHOMME	Secrétaire	Commissariat territorial	f.bonhomme@mayotte.fr	
de puygader Patrick	Adjoint	Mairie de Noyah	pleyguader@mayotte.fr	
POHASSA Morgane	S.T Environnement	Mairie Noyah/vitricie	environnement@ville-noyah.mt	
POSTAL DIDIER		ERA		
RENOU Michel	Adjoint	Mairie Comarque des Mielles	renew@mielles.mt	
GIJAS Romain	Président	Mielles	romain.gijas@mielles.mt	
ALLO Gilbert	Association	ADRILOAR	gilbert.allo@orange.fr	
LEGARE Adeline	Secrétaire ADECS	ADECS	adeline.legare@adecs.mt	
BERGIERE Clivia	DGA Vitricie	Vitricie Comarque	clivia.bergiere@orange.fr	
SABORIONAU	Adjoint	Ville ESSON SEMONE	yourek.saborionau@ville-esson-semonne.mt	
CHAMPENOIS Benoit	responsable dept Santé Environnement	AIRS - DD35	benoit.champenois@ars.santefr	
Edouard GIRARD	Directeur Forestier	Region Mayotte		

